

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.094

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 10 Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

3 Août 1995

**DATE D'AFFICHAGE**

3 Août 1995

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, MM. LACOTTE, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. GAVEN par M. HUGENDBLER

M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON

**ABSENT EXCUSE** :

M. BOISNARD

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 30

Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : ETUDE QUALITATIVE DES REJETS PLUVIAUX SUR LA PLAGES DE PONTAILLAC

**VOTE** : UNANIMITE

La qualité des eaux de baignade de Pontaillac est médiocre. La plage est régulièrement classée en catégorie "C", eau de baignade momentanément polluée.

D'une première analyse rapide, il ressort que la pollution est apportée par le collecteur d'eaux pluviales qui débouche sur la plage dans les rochers qui bordent le Boulevard de la Falaise à VAUX SUR MER.

Cete pollution a deux origines :

1 - Le dysfonctionnement du réseau d'eaux usées (par temps de pluie il y a surverse du réseau eaux usées sur le réseau eaux pluviales). Le SIVOM, Maître d'ouvrage de l'assainissement a établi un programme pluriannuel d'amélioration du réseau qui comprend la réhabilitation des conduites non étanches et la création d'un bassin de surverse.

2 - des anomalies au niveau des raccordements des particuliers au réseau. Pour y remédier, il est envisagé de confier à l'entreprise TECHNIA une étude portant sur :

- d'une part l'établissement ou la mise à jour du plan de récolement du réseau pluvial et des fossés, l'inspection visuelle du réseau et des cours d'eau, ainsi que des analyses d'échantillons prélevés en différents points.

- d'autre part, l'inspection par passage de caméra, des tronçons susceptibles de capter la pollution.

Le coût de l'étude est établi comme suit :

1ère partie :	94 000,00 Frs HT
2ème partie (passage de la caméra)	175 890,00 Frs HT
	-----
TOTAL	269 890,00 Frs HT

Cette étude est subventionnable à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Le bassin versant des eaux pluviales qui se concentrent à Pontaillac se situe pour le quart de sa surface environ, sur la Commune de VAUX SUR MER. La Municipalité de VAUX a déjà donné son accord pour participer financièrement à cette étude. Cet accord sera concrétisé par la signature d'une convention entre les 2 communes.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la plage de Pontaillac,

VU le projet d'étude,

VU l'avis favorable de la Commission Santé Environnement  
réunie le 18 Juillet 1995,

APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver le projet d'étude relatif à la qualité des rejets  
pluviaux sur la plage de Pontaillac,
- de solliciter de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE une subvention de  
**134 945,00 Frs**, correspondant à 50 % du coût de l'étude estimé à  
**269 890,00 Frs HT**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**

le 25 Août 1995  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

